

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2013

1 L'exercice 2013 s'est déroulé dans un contexte où le gaz naturel bénéficie toujours d'une
2 situation concurrentielle favorable. Certains facteurs ont toutefois entraîné des écarts au niveau
3 de certaines catégories de revenus et de coûts par rapport aux montants anticipés par Société
4 en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») dans son dossier tarifaire. En appliquant, sur l'avoir
5 des actionnaires, un taux de rendement de 8,90 %¹, tel qu'autorisé par la Régie de l'énergie (la
6 « Régie ») dans sa décision D-2013-036, Gaz Métro obtient un taux pondéré du coût en capital
7 autorisé de 7,37 %². Ce dernier, appliqué sur la base de tarification moyenne de 1 837,5 M\$³,
8 donne à Gaz Métro un revenu net d'exploitation autorisé de 135,4 M\$⁴. Puisque le bénéfice
9 réalisé de Gaz Métro atteint 130,5 M\$, la différence de -4,9 M\$ (130,5 M\$ - 135,4 M\$)⁵
10 représente le manque à gagner que Gaz Métro a réalisé après impôt, soit -6,8 M\$⁶ avant impôt.

11 La pièce Gaz Métro-8, Document 1, page 1 présente une ventilation de ce manque à gagner qui
12 s'explique principalement par les éléments suivants :

- 13 • Le manque à gagner de distribution (incluant l'ajustement d'inventaire pour la fourniture
14 et la compression) de 1,9 M\$ qui résulte principalement de :
 - 15 ○ la diminution des revenus de distribution de 2,8 M\$ malgré l'augmentation des
16 volumes distribués, tel qu'expliqué à la Gaz Métro-4, Document 1, page 2;
 - 17 ○ l'excédent des dépenses d'exploitation de 2,5 M\$ sur le montant autorisé par la
18 Régie;

19 Partiellement atténué par :

- 20 ○ la baisse des dépenses de distribution (dont l'amortissement des
21 immobilisations, l'amortissement des comptes de frais reportés et l'impôt sur le
22 revenu) de 3,2 M\$;

¹ Gaz Métro-7, Document 1, page 1, col 5, ligne 8

² Gaz Métro-7, Document 1, page 1, col 6, ligne 9

³ Gaz Métro-6, Document 1, page 1, col 15, ligne 42

⁴ Gaz Métro-4, Document 2, page 1, col 9, ligne 41

⁵ Gaz Métro-8, Document 2, ligne 5

⁶ Gaz Métro-8, Document 2, ligne 7

- 1 • Le manque à gagner du service d'équilibrage de 6,5 M\$ qui résulte principalement de :
- 2 ○ la baisse des revenus d'équilibrage de 1,5 M\$ tel que présenté à Gaz Métro-9,
- 3 Document 1, page 2; et
- 4 ○ la hausse de la prime d'équilibrage sur les achats à Dawn de 7,6 M\$
- 5 partiellement compensée par la hausse des revenus d'optimisation de 2,6 M\$.

6 Partiellement compensé par :

- 7 • Le trop-perçu du service de transport de 1,6 M\$ qui découle essentiellement de la
- 8 hausse de la marge brute réalisée à ce service occasionnée par la hausse des
- 9 transactions d'optimisation.

10 Gaz Métro se retrouve donc en situation de manque à gagner pour l'ensemble de ses activités

11 à l'exception du service de transport. Conformément à la décision D-2013-106, le manque à

12 gagner net en distribution, fourniture et compression de 1,9 M\$ est entièrement assumé par les

13 associés de Gaz Métro, alors que le trop-perçu en transport et le manque à gagner en

14 équilibrage sont entièrement attribués à la clientèle.

15 L'examen des transactions effectuées à partir d'outils de transport et d'entreposage

16 (Gaz Métro-9, Document 5) établit que les revenus totaux générés par les transactions

17 financières se sont élevés à 7,2 M\$, permettant ainsi à Gaz Métro de récupérer, en fonction de

18 la décision D-2013-054, une quote-part de 0,7 M\$. Cet examen a aussi permis d'évaluer les

19 économies réalisées par l'optimisation du plan d'approvisionnement, pour lesquelles une

20 bonification additionnelle de 2,3 M\$ est octroyée aux associés de Gaz Métro. Ainsi, la

21 bonification des associés net d'impôts provenant des revenus générés par les transactions

22 d'optimisation financières et par l'optimisation du plan d'approvisionnement est de 2,2 M\$

23 (3,0 M\$⁷ * (1-26,9 %)).

24 Pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2013, le pourcentage global de réalisation des

25 indices de qualité de service se situe à 100 %⁸. Ce pourcentage global de réalisation est égal à

⁷ Gaz Métro-8, Document 2, ligne 17

⁸ Gaz Métro-5, Document 1, page 3

1 la moyenne pondérée des pourcentages de réalisation de chaque indice, tel que prévu au
2 mécanisme incitatif⁹ accepté par la Régie dans sa décision D-2007-47.

3 Du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013, Gaz Métro a réalisé des économies d'énergie de
4 34,8 10⁶m³¹⁰ grâce à son plan global en efficacité énergétique. Tel que prévu à la décision
5 D-2012-76, Gaz Métro a donc droit à la totalité de l'incitatif à la performance de son PGEÉ de
6 1 M\$¹¹.

7 Dans un autre ordre d'idées, le gaz perdu pour l'exercice 2012-2013 a atteint le pourcentage de
8 0,86 %¹². À la suite d'une décision de la Régie (D-2005-171), Gaz Métro a créé un compte de
9 frais reportés afin de niveler le pourcentage de gaz perdu à 0,40 %¹³; la différence de 0,46 %¹⁴
10 devant être amortie en entier sur l'année tarifaire suivante.

11 Les tableaux et explications des différentes sections du présent dossier permettent de mieux
12 évaluer ces résultats.

⁹ Mécanisme incitatif convenu par le groupe de travail à la phase 2 du PEN – R-3599-2006

¹⁰ Gaz Métro-12, Document 2, ligne 5

¹¹ Gaz Métro-12, Document 2, ligne 5

¹² Gaz Métro-10, Document 4, page 1, col.3, ligne 14

¹³ Gaz Métro-10, Document 4, page 1, col.4, ligne 14

¹⁴ Gaz Métro-10, Document 4, page 1, col.5, ligne 14